



Romain Lambert
Conseiller Immobilier Indépendant
06 99 91 35 35
romain@lambert.immo



BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE Romain Lambert Immobilier

Honoraires de transaction :

Les honoraires comprennent les réalisations du dossier photos, les prestations de visite, de commercialisation, de négociation, de constitution du dossier de vente et du suivi du dossier auprès des notaires.

Prix de vente en dessous de 200 000 € : 10 000 € TTC forfaitaires

Prix de vente de 200 001 € à 500 000 € : 6% TTC du prix de vente

Prix de vente de 500 001 € et plus : 5% TTC du prix de vente

Ces honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire (succession...)

Honoraires de location (Bail Loi 89) :

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).

Pour le locataire :

- Visite du bien, constitution du dossier, rédactions du bail : 12 €/m² pour les zones tendues

- Etat des lieux : 3 €/m²

Total : 15 €/m² TTC

Pour le propriétaire :

-1 mois du loyer annuel hors charges + TVA (20 %)

Romain Lambert - EI - 06 99 91 35 35 disponible pour échanger avec vous sur tous vos projets immobiliers. Noté 5/5 étoiles sur les avis Google. Entrepreneur Individuel Enregistrée au Registre Spécial des Agents Commerciaux (RSAC) du Tribunal de Nanterre sous le numéro 848 662 995. Mandataire réseau EXPERTIMO – 1 Place Alexandre Farnèse – 84000 AVIGNON